

MINISTÈRE DE LA MER

Secrétariat général

**FICHE DE POSTE  
Compatible RenoIRH**

Direction des ressources humaines

**Intitulé du poste : Chef.fe de division Contrôle des Activités Maritimes**

**N° du poste : 0936080027**

**Cotation du poste**

**Groupe 1 ou 2 en fonction du corps et grade de l'agent**

**Catégorie**

**A+**

**Famille d'emploi**

**Elaboration et pilotage politiques publiques - EPP**

**Emploi**

**Responsable sectoriel(le) - EPP004**

**Correspondance RIME**

**Responsable sectorielle/sectoriel - FP2EPP10**

**Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme**

**Direction Inter-Régionale de la Mer (DIRM) Nord Atlantique  
Manche Ouest (NAMO) / Division Contrôle des Activités  
Maritimes (DCAM)**

**Localisation**

**Nantes**

**État du poste**

**Vacant au 1<sup>er</sup> novembre 2020**

**Titulaire précédent**

**Hélène CHANCEL-LESUEUR (ad. chef 2cl am)**

**Contextes pro :**

Le contrôle de la bonne application des réglementations communautaires en matière de pêches maritimes constitue une des missions essentielles de la DIRM. Le contrôle du respect des réglementations communautaires et nationales relatives à l'environnement marin, d'essence récente, va prendre une importance croissante dans les années à venir. Tout ceci dans la perspective d'un Brexit qui risque de bouleverser les équilibres en Manche et dans le Golfe de Gascogne. La DIRM est également attendue sur la lutte efficace contre le braconnage.

La DIRM s'inscrit dans un schéma inter-administrations, qu'il s'agit de mobiliser dans un contexte de réduction des effectifs, et elle aura à mettre en œuvre la réforme du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) du Ministère.

**Missions :**

- Élaboration et mise en œuvre des plans de contrôle relatifs aux pêches maritimes, d'une part, et à l'environnement marin, d'autre part ;
- Pilotage et coordination des différentes administrations concourant au contrôle des réglementations relatives aux pêches maritimes et à l'environnement marin ;
- Organisation de l'armement et de la gestion du patrouilleur des affaires maritimes, dans un contexte de réforme nationale du DCS (dispositif de contrôle et de surveillance) ;

- Suivi, en lien avec le parquet de Brest, des procédures du tribunal maritime de Brest et des sanctions disciplinaires ;
- Instruction des dossiers contentieux liés aux sanctions administratives devant la juridiction administrative.

### **Liaison hiérarchique :**

Le chef de la division contrôle des activités maritimes est placé sous l'autorité du directeur adjoint chargé du contrôle et de la police des activités maritimes.

Le chef de division encadre 3 unités, dont 2 basées à Lorient (Ingénieur d'Armement, et patrouilleur « Iris »).

### Relations internes et externes :

- collaboration étroite avec le centre national de surveillance des pêches (CNSP) et avec le centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM) basés à Etel ;
- relations avec les services de l'État (administrations centrales du ministère de la Mer, du MTE et du MAA, préfectures de région, préfecture maritime, DREAL, DIRECCTE, DDTM, gendarmerie nationale, gendarmerie maritime, douanes, marine nationale) et les opérateurs de l'État (Office français de la biodiversité, y compris les parcs naturels marins), et les services de la Commission européenne lors des inspections communautaires ;
- relations avec les parquets ;

### Responsabilités tenant au poste ou au positionnement du titulaire :

Représentation de la DIRM NAMO lors de réunions institutionnelles.

### **Compétences :**

Très forte capacité à mobiliser les différents services autour de projets communs ;

Capacité à mobiliser et diriger un service ;

Charisme, goût de l'efficacité de l'action de l'Etat (respect des objectifs et des délais) ;

Réactivité, disponibilité et rigueur ;

Connaissance de la réglementation des pêches et environnementale ;

Connaissances en droit (droit administratif, droit pénal, droit maritime, etc.) ;

Connaissances en matière de réglementation de la navigation maritime.

### **Conditions :**

Bureau non partagé – Nombreux déplacements dans l'inter-région et en administration centrale – Horaires selon le règlement intérieur.

Recrutement sur la base du fondement juridique prévu à l'article 4.2 de la loi 84-16.

Un CV doit être joint à la candidature .

### **Contacts :**

**Guillaume SELLIER**, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest

tel : 02 40 44 81 14

[guillaume.sellier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:guillaume.sellier@developpement-durable.gouv.fr)

**Bruno ROUMÉGOU**, directeur interrégional adjoint délégué de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

tel : 02 40 44 81 10

[bruno.roumegou@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bruno.roumegou@developpement-durable.gouv.fr)